



Réussir et s'épanouir

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

## **RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025**

**Nom et prénom de l'élève :**

**Classe à intégrer à la rentrée 2024/2025 :**

## FICHE AUTO-CONTROLE

**Le dossier ci-joint précise les relations entre la famille, l'établissement scolaire et l'administration.  
Il convient donc de le lire contentieusement et remplir les fiches soigneusement.**

Chers parents,

➤ Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez suite à votre désir d'inscrire votre enfant au sein de notre établissement scolaire.  
Nous vous précisons que l'inscription sera définitive qu'après validation de la direction.

➤ **Le dossier doit être signé par les deux parents.**

**En cas de séparation ou de divorce, si l'un des parents (ayant le droit parental) est dans l'impossibilité de signer le dossier, un courrier attestant son accord sur le choix de l'école est demandé. Sans cet accord, le dossier ne pourra être traité.**

➤ Les familles qui désirent solliciter une bourse devront retirer un dossier au secrétariat (Michelet ou Gaye) ou en faire la demande à l'adresse [service.administratif@gsbe.fr](mailto:service.administratif@gsbe.fr).  
Le dossier de bourse devra être remis en main propre à un des secrétariats **avant le vendredi 31 mai 2024**, un accusé de réception de dossier vous sera remis.

La commission de bourse donnera sa réponse par la suite en juillet 2024.

A savoir : Pour une inscription au Ganone, une demande de bourse ne peut être déposée, le tarif de la scolarité ne peut être révisé.

**TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE BOURSE INCOMPLET, NE SERA ACCEPTE, IL VOUS SERA AUTOMATIQUEMENT RETOURNE.**

➤ **Liste des pièces à compléter ou à fournir obligatoirement :**

Le formulaire « MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA » (page 9) complété et signé, **accompagné d'un RIB original.**

Le chèque des frais d'inscription (cf page 10) **restitué seulement en cas de refus d'inscription par l'établissement et ne sont pas remboursables en cas de désistement de votre part. Si fratrie, chèque global autorisé.**

Le chèque de caution correspondant à un écolage mensuel (cf page 10). **Pour tout désistement d'inscription, un préavis d'une durée d'un mois devra être respecté (à compter de la date de rentrée scolaire de l'enfant). Passé ce délai, le chèque de caution sera encaissé. Tout mois entamé sera facturé dans son intégralité.**

La fiche « ÉLÈVE » (page 2) **accompagné d'une pièce d'identité (acte de naissance autorisé).**

La fiche « FAMILLE » (page 3) **accompagné du livret de famille et de la Kétouba.**

Copie de l'ordonnance de jugement (dernier document en vigueur certifié sur l'honneur) en cas de divorce ou de séparation. Si impossibilité de signer le dossier, remettre un courrier attestant l'accord sur le choix de l'école du parent non-signataire.

La fiche « SECURITÉ » (page 4).

La fiche « INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES » (page 5 et 6).

La fiche « SANITAIRE » (page 7 et 8) **accompagnée des vaccins ou certificat médical de non contre-indication (conformément au code de la santé publique, tout enfant pour être scolarisé, doit être à jour des vaccinations contra la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (D.T.Polio) sauf contre-indication médicale attestée).**

Le certificat de radiation (**à remettre impérativement le 05/07/2024, sans ce certificat l'inscription sera annulée**).

Nous vous prions de croire, chers parents, l'expression de nos sentiments et vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

La Direction  
Pascal Noam DE MARIA



## FICHE ELEVE

### ➤ IDENTITÉ

Sexe : Fille  Garçon

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Né(e) le : .....

Pays de naissance : ..... Code postal de naissance : .....

Commune de naissance : .....

### ➤ SCOLARITÉ

- Établissement fréquenté en 2023/2024

École	Adresse postale	Type	Code RNE	Classe
		Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/>		

Motif de changement d'établissement : .....

- Scolarité rentrée 2024/2025

Demande formulée à l'établissement scolaire privé GSBE en la classe de :

- Maternelle :  2 ans (rentrée scolaire en septembre, pour les enfants nés du 01/01/2022 au 30/09/2022, pour les enfants nés à partir du 01/10/2022, date de rentrée différée)

3 ans (enfant né du 01/01/2021 au 31/12/2021)

4 ans (enfant né du 01/01/2020 au 31/12/2020)

5 ans (enfant né du 01/01/2019 au 31/12/2019)

- Primaire :  CP ou  CP Kodesh +

CE1 ou  CE1 Kodesh +

CE2 ou  CE2 Kodesh

CM1  CM2

- Collège :  6<sup>ème</sup> ou  6<sup>ème</sup> Kodesh +  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

- Lycée :  2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup>  Tle

Redoublant : Oui  Non  Quelle classe : .....

Frère(s) ou sœur(s) scolarisé(s) dans une école autre que GSBE :  Oui, laquelle ? .....  Non

Signature du père  
(ou représentant légal)

Signature de la mère  
(ou représentante légal)

## FICHE FAMILLE

### ➤ PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Adresse postale <u>complète</u>		
Téléphone domicile		
Téléphone portable personnel		
Téléphone professionnel		
E-mail		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf
En cas de divorce ou séparation : coordonnées du nouveau conjoint	Nom, prénom : N° de téléphone :	Nom, prénom : N° de téléphone :
Situation professionnelle		
Nombre d'enfant à charge	Majeur ..... Mineur ..... Handicapé .....	Majeur ..... Mineur ..... Handicapé .....

- **En cas de séparation du couple, il convient de préciser les droits de chacun des parents sur l'enfant (visite et prise en charge à l'école). En cas de divorce, une copie du jugement est obligatoire.**
- **Si les deux parents détiennent l'autorité parentale, l'intégralité des renseignements des deux parents doivent obligatoirement être précisés sur cette fiche.**

Signature du père  
(ou représentant légal)

Signature de la mère  
(ou représentante légale)

Nom :  
Prénom :  
Classe :

## FICHE SECURITÉ

### ➤ ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Liste des personnes majeures autorisées par les parents à chercher les enfants à l'école (la personne devra présenter sa pièce d'identité à l'accueil):

1) Nom et prénom : .....

Lien avec l'enfant : ..... Tél : .....

2) Nom et prénom : .....

Lien avec l'enfant : ..... Tél : .....

3) Nom et prénom : .....

Lien avec l'enfant : ..... Tél : .....

4) Nom et prénom : .....

Lien avec l'enfant : ..... Tél : .....

Je m'engage à signaler par écrit les personnes qui s'ajouteraient à cette liste au cours de l'année.

### ➤ AUTORISATION DE SORTIE

En inscrivant mon enfant, j'autorise la vie scolaire et les enseignants à prévoir des sorties (aires de jeu, visites) et à utiliser les transports collectifs, sous réserve de la présence d'accompagnateurs majeurs et responsables.

Oui  Non

### ➤ AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Lors des différentes activités ou sorties organisées par l'école, des photos ou des vidéos pourront être réalisées. En inscrivant mon enfant, j'autorise la publication en interne ou externe de supports dans le cas où mon enfant figurerait.

Oui  Non

Signature du père  
(ou représentant légal)

Signature de la mère  
(ou représentante légale)



## INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES

### I. NAVETTE MICHELET <-> GAYE

Chers parents,

Nous vous informons que pour la rentrée 2024/2025, nous proposons un service navette Michelet <-> Gaye.

Le service sera assuré du Lundi 2 septembre 2024 au Vendredi 27 juin 2025 inclus.

Le tarif est de 40€/mois/enfant, il est unique et ne peut être proratisé en fonction des jours choisis.

Les horaires sont les suivants :

Départ de l'école Michelet : Tous les matins à 7h35

Retour à l'école Michelet : **Lundi / Mardi / Jeudi : 17h15** – **Mercredi : 13h45** – **Vendredi : 15h00**

**NB : la navette aura certainement du retard par rapport à la circulation.**

**SEULES LES DEMANDES DE PARENTS AYANT DES ENFANTS DANS LES DEUX ETABLISSEMENTS SERONT ETUDIEES.**

**LES PARENTS AYANT DES ENFANTS SEULEMENT A LA GAYE DEVRONT PRENDRE LEUR DISPOSITION. LA DEMANDE SERA ETUDIEE SEULEMENT SI DES PLACES SONT DISPONIBLES.**

**NOTE IMPORTANTE POUR LE SOIR: LA PLACE SERA LIBEREE ET ATTRIBUEE A UN AUTRE ENFANT AU BOUT DU TROISIEME RETARD.**

Pour assurer au mieux ce service et afin de satisfaire un maximum de parents, nous reviendrons vers vous après traitement de tous les formulaires.

Ci-dessous le formulaire à remplir.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

Nous soussignons M. Mme .....

ne pas être intéressés par la navette.

vouloir que mon(mes) enfant(s) soi(en)t inscrit(s) dans la navette MICHELET <-> GAYE et autorisent l'établissement scolaire à prélever tous les 15 du mois de septembre 2024 à juin 2025, la somme de 40€/mois/enfant.

	Nom	Prénom	Classe	Aller/retour	Aller	Retour
Enfant 1						
Enfant 2						
Enfant 3						
Enfant 4						

Date et signature(s)



## II. TRANSPORT SCOLAIRE AUX MULTIPLES ARRÊTS

Chers parents,

Nous vous informons que pour la rentrée 2024/2025, nous proposons un transport scolaire pour les arrêts suivants : St Just, St Barnabé, Castellane, Rond-Point du Prado, Lycée Jean Perrin, François Mauriac.

Le service sera assuré du Lundi 2 septembre 2024 au Vendredi 27 juin 2025 inclus.

Le coût de ce service est de 60 €/mois/enfant, il est unique et ne peut être proratisé en fonction des jours choisis.

### Ci-dessous les horaires par arrêt :

Arrêts	Matin	Soir		
	Lundi au Vendredi	Lundi / Mardi / Jeudi	Mercredi	Vendredi
AB optical (1 rue du Rouet)	6h50	18h00 / 18h10	14h40	15h25
Buraliste Rond-point du Prado (côté Mistigriff)	7h00	17h45/18h00	14h30	15h15
Parking du Gan Mordehai	7h25	17h30	14h10	15h00
Matin: contre allée sortie St barnabé Soir: Sens inverse	7h30	17h15	13h55	14h50
Lycée Jean Perin	7h45	17h10	13h45	14h40

Pour assurer au mieux ce service et afin de satisfaire un maximum de parents, nous reviendrons vers vous après traitement de tous les formulaires.

Ci-dessous le formulaire à remplir.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

Nous soussignons M. Mme .....

ne pas être intéressés par le transport scolaire proposé.

vouloir que mon(mes) enfant(s) soi(en)t inscrit(s) dans le transport scolaire et autorisent l'établissement scolaire à prélever tous les 15 du mois de septembre 2024 à juin 2025, la somme de 60€/mois/enfant.

	Nom	Prénom	Classe	Arrêt concerné	Matin	Soir
Enfant 1						
Enfant 2						
Enfant 3						
Enfant 4						

Date et signature(s)

## FICHE SANITAIRE

### L'ENFANT

NOM : .....  
 PRÉNOM : .....  
 DATE DE NAISSANCE : .....  
 SEXE : .....  
 POIDS : .....

### 1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

**SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION**  
**ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION**

### 2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement ? Oui  non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

**(Boîte de médicaments dans leurs emballages d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice)**

**Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance.**

À titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				

**ALLERGIES :** ASTHME  
ALIMENTAIRES

oui  non   
 oui  non

MÉDICAMENTEUSES  
AUTRES .....

oui  non

**PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**P.A.I** (projet d'accueil individualisé) en cours oui  non  (joindre le protocole et toutes informations utiles)

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

**3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui  non

DES LUNETTES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ

**4- AUTORISATIONS**

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui  non

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui  non

**5 - RESPONSABLES DE L'ENFANT**

1) NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE.....

TÉL. PORTABLE, DOMICILE : ..... BUREAU :

2) NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE.....

TÉL. PORTABLE, DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Nous soussignés, M. Mme ..... responsables légaux de l'enfant, déclarent exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisent la vie scolaire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Il est rappelé que les informations communiquées restent confidentielles. La fiche sanitaire doit être renouvelée tous les ans. Toute modification en cours d'année, concernant les renseignements ci-dessus, devra être signalée à la vie scolaire.

Date :

Signature du père  
(ou représentant légal)

Signature de la mère  
(ou représentante légale)



## FICHE TARIFS (à conserver)

Les paiements s'effectuent en 10 versements de septembre 2024 à juin 2025 **par prélèvement automatique.**

### 1) FRAIS D'INSCRIPTION

**Les frais sont restitués seulement en cas de refus d'inscription par l'établissement.**

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
PAR ENFANT	70 €	60 € / enfant	50 € / enfant

### 2) ECOLAGE MENSUEL

<b>FRAIS DE SCOLARITE</b>	1 enfant à GSBE	2 enfants à GSBE (-10%)	3 enfants ou plus à GSBE (-20%)
Ganone / Maternelle / Primaire	190 €	171 €	152 €
Collège	200 €	180 €	160 €
Seconde	210 €	189 €	168 €
Première et Terminale	220 €	198 €	176 €
<b>FRAIS DE CANTINE</b>	65 € / ENFANT		
<b>FRAIS DE SECURITE</b>	10 € / ENFANT		

**Exemple :** Pour une famille de 2 enfants dont un est au primaire et le 2<sup>ème</sup> au collège, le montant de l'écolage sera de 501 euros, ci-dessous le détail du calcul :

- Frais de scolarité : 171 € + 180 € = 351 €
- Frais de cantine et de sécurité : (65 € x 2) + (10 € x 2) = 150 €
- Total écolage : 351 € + 150 € = 501 €

**Pour tout désistement d'inscription, un préavis d'une durée d'un mois devra être respecté (à compter de la date de rentrée scolaire de l'enfant). Passé ce délai, le prélèvement mis en place passera en paiement et ne sera pas remboursé.**

**En cas de départ au cours de l'année, tout mois entamé sera facturé dans son intégralité.**

**A savoir : Une inscription au Ganone pour un enfant né à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, le prélèvement démarrera un mois avant son entrée dans l'établissement.**

### 3) TRANSPORTS SCOLAIRES

- Le coût du transport scolaire pour les arrêts suivants : St Just, St Barnabé, Castellane, Prado, Lycée Jean Perrin, François Mauriac est de 60 €/mois/enfant.
- Le coût de la navette Michelet/Gaye est de 40 €/mois/enfant.

**Le tarif de ces deux services est unique et ne peut être proratisé en fonction des jours choisis.**